

REPUBLIQUE RWANDAISE
KABERUKA ALIOTS

COMPTABILITE

Doc (w)
page (7)

07/11/1988

KABERUKA Aloys

Kigali, le 27/01/1989

B.P. 1286

KIGALI.-

21 FEV. 1989

FACTURE N° KA/MM/ 6 /89

Le Conseil National de Développement (C.N.D.)
à KIGALI doit aux Ets KABERUKA Aloys, la somme de TRENTE SIX MILLE
FRANCS RWANDAIS (36.000 FRW) pour la livraison de 200 cassettes vierges
de marque "SPECTRA" à 180 F/pièce suivant le Bon de Commande
N° 34/89 du 23/1/1989 et le Bordereau d'expédition N° 507 du 4-2-89

QUANTITE	DESIGNATION MARCHANDISE	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
200	CASSETTES VIERGES DE MARQUE "SPECTRA"	180 F	36.000 F
			36.000 F

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE ET ARRETE A LA SOMME DE TRENTE SIX MILLE
FRANCS RWANDAIS (36.000 FRW)

o.p-507 du 15-3-89

POUR LE S ETS KABERUKA Aloys



Pour accord de paiement
Le Président du C.N.D.

[Handwritten signature]

Pour vérification, approbation,
charge du 19.01.89: 02.02.
Inscrit sous poste 1 du 4/2/89

Kigali, le 10/2/89

M. NZIZA Vénuste

[Handwritten signature]
3/3/89



KABERUKA Aloys

B.P. 1286

KIGALI.-

Kigali, le 27/01/1989

FACTURE N° KA/MM/ 6 /89

Le Conseil National de Développement (C.N.D.) à KIGALI doit aux Ets KABERUKA Aloys, la somme de TRENTE SIX MILLE FRANCS RWANDAIS (36.000 FRW) pour la livraison de 200 cassettes vierges de marque "SPECTRA" à 180 F/pièce suivant le Bon de Commande N° 34/89 du 23/1/1989 et le Bordereau d'expédition N° 59/89 du 4-2-89

QUANTITE	DESIGNATION MARCHANDISE	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
200	CASSETTES VIERGES DE MARQUE "SPECTRA"	180 F	36.000 F
			<u>36.000 F</u>

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE ET ARRETE A LA SOMME DE TRENTE SIX MILLE FRANCS RWANDAIS (36.000 FRW)

POUR LE S ETS KABERUKA Aloys

Pour accord de paiement
Le Président du C.N.D.

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

Vu pour vérification, approbation, imputation
à charge du 19.01.01.02.02.....
Inscrit sous poste 1... du 4/2/89

Kigali, le .. 10/2/89
Le gestionnaire des crép
M. NZIZA Vincent



KABERUKA Aloys

B.P. 1286

KIGALI.-

Kigali, le 27/01/1989

FACTURE N° KA/MM/ 6 /89

Le Conseil National de Développement (C.N.D.) à KIGALI doit aux Ets KABERUKA Aloys, la somme de TRENTE SIX MILLE FRANCS RWANDAIS (36.000 FRW) pour la livraison de 200 cassettes vierges de marque "SPECTRA" à 180 F/pièce suivant le Bon de Commande N° 34/89 du 23/1/1989 et le Bordereau d'expédition N° 50/89 du 4-2-89

QUANTITE	DESIGNATION MARCHANDISE	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
200	CASSETTES VIERGES DE MARQUE "SPECTRA"	180 F	36.000 F
			<u>36.000 F</u>

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE ET ARRETE A LA SOMME DE TRENTE SIX MILLE FRANCS RWANDAIS (36.000 FRW)

POUR LE S ETS KABERUKA Aloys



Pour accord de paiement
Le Président du C.N.D.
[Signature]

Vu pour vérification, approbation, imputation

à charge du 19-01-01-02-02
Inscrit sous poste 1 du 4/2/89

Kigali, le 27/1/89

Le Questeur des crédits
M. NZIZA Veronique



KABERUKA Aloys

B.P. 1286

KIGALI.-

Kigali, le 27/01/1989

FACTURE N° KA/MW/ 6 /89

Le Conseil National de Développement (C.N.D.)
à KIGALI doit aux Ets KABERUKA Aloys, la somme de TRENTE SIX MILLE
FRANCS RWANDAIS (36.000 FRW) pour la livraison de 200 cassettes vierges
de marque "SPECTRA" à 180 F/pièce suivant le Bon de Commande
N° 34/89 du 23/1/1989 et le Bordereau d'expédition N° ^{30/89} du 4-2-89

QUANTITE	DESIGNATION MARCHANDISE	PRIX UNITAIRES	PRIX TOTAL
200	CASSETTES VIERGES DE MARQUE "SPECTRA"	180 F	36.000 F <hr/> 36.000 F

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE ET ARRETE A LA SOMME DE TRENTE SIX MILLE
FRANCS RWANDAIS (36.000 FRW)

POUR LE S ETS KABERUKA Aloys



Vu pour vérification, approbation, imputation
à charge du 19.01.01.02.02
Inscrit sous poste 4 du 4/2/89
Kigali, le ... 4/2/89

Le gestionnaire des crédits
M. NZIZA Venant

Pour record de paiement
Le Président du C.N.D.

Service C.N.D.

Budget Onel Article 19.101.01 Littera 02.02

FOURNISSEUR KABERUKA Aloys A LIVRER à C.N.D.

Quantité	Désignation	Prix Unitaire	Prix total
200	Cassettes Vierges "SPECTRA" pour les séances du C.N.D. POUR APPROBATION: LE PRESIDENT JUC-ND M. SINDIKUBWABO Théodore <i>[Signature]</i>	180 F	36.000 FRW



Nous disons: TRENTESIX MILLE FRANCS

TOTAL 36.000 FRW

Visa du service du budget
et du contrôle.



Le (sous) Gestionnaire des Crédits,
M. NZIZA Véronique
le 23/11/89

Inscrit fiche mod. 1 Poste N° 1 du 4/21 1989



Service C.N.D.

Budget Ind Article 19.101.01 Littera 02.02

FOURNISSEUR KABERUKA Aloys A LIVRER à C.N.D.

Quantité	Désignation	Prix Unitaire	Prix total
200	Cassettes Vierges "SPECTRA" pour les séances du C.N.D. POUR APPROBATION, LE PRESIDENT AUC.N.D M SINDIKUBWABO Théodore <i>[Signature]</i>	180F	36.000frw

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
DES FINANCES
06 FEV. 1989
Egali, le

Nous disons: TRENTESIX MILLE FRANCS

TOTAL -36.000frw-

Visa du service du budget
et du contrôle.

Kali le 23/11 1989
Le Sous Gestionnaire des Crédits,
M. NZIZA *[Signature]*

Inscrit fiche mod. 1 Poste N° 1 du 4121 1989

